



Lettre de Consultation

Réf. N°02/DPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

Date : 21/02/2023

Page 1/7

ATM Mobilis

Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats Administratifs et Logistique
Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar –

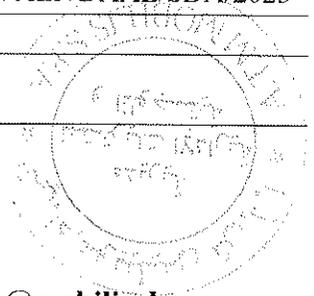
RC : 0962287B03

NIF : 000316096228742

Art. : 16217010002

Tél : 023 92 11 47

Email : Achats.logistiques@mobilis.dz



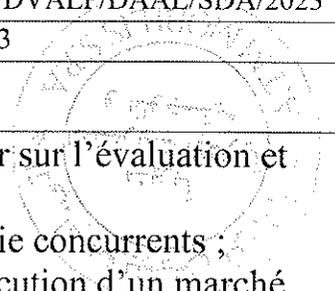
01- Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de Fourniture de Bureau au profit d'ATM Mobilis.

02- Exclusion de la participation :

Sont exclus temporairement ou définitivement, de la participation à la présente consultation :

- Fournisseur ne remplissant pas les conditions de participation de la présente consultation.
 - a) En état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
 - b) Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
 - c) Qui font l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
 - d) Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
 - e) Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
 - f) Qui se sont rendus coupables d'une fausse déclaration vis-à-vis d'ATM Mobilis ;
 - g) Qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une décision de résiliation de leurs contrats à leurs torts exclusifs ;
 - h) Inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infraction graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
 - i) Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à législation du travail et de sécurité sociale ;
 - j) Se sont désistées sans motif après attribution d'un contrat marché ;
 - k) Qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - l) -Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du contrat marché ;
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires à la présentation préjudice d'ATM Mobilis ;



- Une tentative avérée de quelque nature qu'elle soit visant à influencer sur l'évaluation et la décision d'attribution des contrats marchés ;
- m) Qui ont des relations capitalistiques avec les opérateurs de téléphonie concurrents ;
- o) Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché attribué avant l'expiration du délai de validité des offres ou refusent d'accuser réception de la notification du contrat marché.
- p) Qui sont en litige avec ATM Mobilis. Dans ce cas, ATM Mobilis peut les exclure temporairement jusqu'au règlement du litige.

03- Conditions particulières :

- Les soumissionnaires sont invités à proposer leurs offres en respectant le descriptif technique (annexe A).
- Les soumissionnaires doivent assurer l'origine et la bonne qualité de Fourniture, il sera joint par les certificats de qualité délivrés par les organismes officiels habilités
- Les soumissionnaires doivent respecter les délais de livraison renseignés,
- Les soumissionnaires doivent assurer la livraison du produit sur site demandé par ATM Mobilis
- Chaque livraison, devra être accompagnée d'un bordereau de livraison détaillé en deux (02) exemplaires, rappelant le numéro du contrat, le numéro de la commande, la date, la désignation et la description de fourniture les indications quantitatives.

04- Eligibilité des candidats :

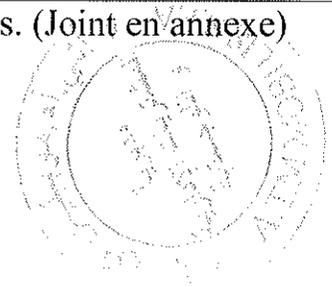
La présente consultation de fournisseurs est adressée aux soumissionnaires ayant la qualité de personne(s) physique(s) ou morale (s) qualifiés en termes d'activité, qu'ils soient fabricants, représentants, importateurs, distributeurs, grossistes ou détaillants, spécialisés dans le domaine de la fourniture et du consommable de bureau, disposant des capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation et la réglementation en vigueur pour répondre aux exigences de la présente consultation.

05- Document à fournir

5.1 Offre technique

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire
- Copie du registre de commerce électronique de l'entreprise.
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Les bilans financiers des trois dernières années
- Mise à jour CNAS / CASNOS

- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés. (Joint en annexe)
- Engagement sur la durée de validité des offres.
- La déclaration à souscrire (joint en annexe)
- Facture pro-forma portant le délai de livraison
- Références professionnelles du soumissionnaire ;
- Couverture de besoins



5.2 Offre financière

Le pli financier comportera :

- Lettre de soumission paraphée et signée dans sa dernière page ; (joint en annexe)
- Le Devis Quantitatif et estimatif du matériel informatique joint en annexe

06- Critères d'attribution :

Pour le choix de l'offre la plus intéressante d'un point de vue économique, les offres des soumissionnaires seront confrontées à une série de critères d'attribution.

Ces critères seront pondérés afin d'obtenir un classement final.

Offres mieux disant après évaluation (note technique + financière).

07- Système de notation

- Note technique.....60 points sur 100
- Note financière.....40 points sur 100
- Toute offre n'atteignant pas une note technique de 30 points (note éliminatoire) ne sera pas éligible à l'évaluation financière.

08- Evaluation de l'offre technique (60 points) :

L'évaluation technique consiste en la vérification des caractéristiques techniques proposées selon le tableau ci-dessous :

	Critères	Note
01	Conformité de la soumission	05 Pts
02	Qualité du soumissionnaire	10 pts
2.1	Représentants agréé (sur présentation d'une autorisation ou d'un agrément)	10 Pts
2.2	Distributeurs	5 Pts
2.3	Commerçant (importateur, commerce en gros, commerce en détail)	2.5 Pts
03	Références professionnelles du soumissionnaires (05 attestations de bonnes exécutions)	15 Pts
3.1	Référence auprès de grandes entreprises (secteur télécommunication , multinational.....)	03 points pour chaque attestation
3.2	Référence auprès de entreprises étatique (ministère, administration publique ,.....)	02 points pour chaque attestation
3.3	Autres (association , Startup, Petit Commerce...)	01 points pour chaque attestation
04	Couverture de l'ensemble des besoins exprimés	10 Pts
	Couverture = 100% Couverture < 100 % note proportionnelle	$N = \frac{NACC}{NTA} \times 10$ <p>N = Note attribuée NACC = Nombre d'article couverts considéré NTA = Nombre total des articles (132)</p>
05	Les délais de livraison	20 Pts
	Le soumissionnaire doit obligatoirement : Mentionner les délais de livraison des articles mentionnés en Annexe B conformément aux quantités précisées dans ladite Annexe	<p>Le soumissionnaire ayant présenté les délais les plus courts, aura la note maximale pour le reste la règle de trois inverses sera appliquée de :</p> $N = \frac{DM}{DC} \times 20$ <p>N = Note attribuée DM = Le délai le plus court DC = Le délai considéré.</p>
	Total	100 Pts

9- Évaluation de L'offre financière : (40 points)

L'offre financière du moins disant obtiendra les 40 points, la formule de calcul des autres offres est la suivante :

$$N = \frac{MD}{MN} \times 40$$

Dont :

N = Note à attribuer.

MD = Montant de l'offre du moins disant.

MN = Montant de l'offre.

- ✓ Fournir des prix unitaires pour toutes les commandes précisées dans l'Annexe A ;
- ✓ Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée du contrat.

10-Evaluation finale et globale des offres :

- Une évaluation globale des offres sera effectuée en tenant compte d'un facteur de pondération de l'évaluation technique et l'évaluation financière.

$$\text{Note Globale} = \text{Note Technique } 60 + \text{Note Financière } 40$$

- Un classement décroissant des notes globales sera établi, le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sera sélectionné.
- En cas d'égalité entre les soumissionnaires dans la note globale, le soumissionnaire retenu sera celui ayant la note technique la plus élevée
- ATM Mobilis ne sera redevable d'aucune justification auprès des soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues.

11-Attribution :

Sera retenue un seul fournisseur.

12 Délais de validité des offres

Sauf indication contraire l'offre devra rester valide pendant Cent quatre-vingt jours (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.



Lettre de Consultation

Réf. N°02/DPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

Date : 21/02/2023

Page 6/7

Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par ATM Mobilis et considérée comme non conforme aux conditions du cahier des charges.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

13 Remise des offres

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermée, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »
« Consultation N° /DPAGJR/DVALP/DAAL/SDA/2023-»
« Acquisition de Fourniture de Bureau »

Les soumissionnaires sont tenus de remettre une offre technique et une offre financière en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés à l'adresse suivante :

ATM Mobilis
Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires
Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats, Administratifs et Logistique
Sous-Direction des Achats
Bureau 519 5^{ème} étage
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bab-Ezzouar Alger
Email : achats.logistiques@mobilis.dz

14- Déroulement de la consultation :

14.1 La date de lancement de la consultation est le : 21/02/2023

14.2 Durée de la consultation : 08 jours



Lettre de Consultation

Réf. N°02/DPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

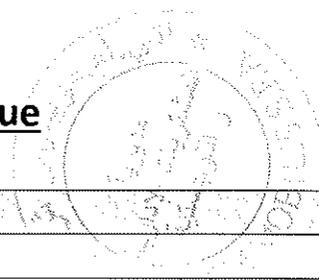
Date : 21/02/2023

Page :7/7

14.3 Date et heure limite de dépôts des offres : La date de dépôt des offres est fixée le : 28 /02/2023, avant 12h00.

14.4- Date et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des plis (techniques et financiers) aura lieu le même jour à **13h30** à l'adresse sus indiquée.

Il convient de noter qu'une seule personne (Le représentant dûment accrédité, muni d'une autorisation délivrée par le responsable de l'entreprise) pourra assister à la séance d'ouverture des plis.



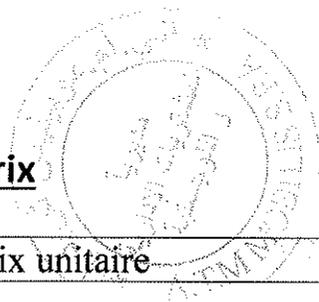
	Items	Désignation
1	FOURNITURE	AGRAFE 23/13
2	FOURNITURE	AGRAFE 24/06
3	FOURNITURE	AGRAFEUSE GM
4	FOURNITURE	AGRAFEUSE PM
5	FOURNITURE	ARDOISE EN BOIS
6	FOURNITURE	BAC DE RECUPERATION IRC3320I
7	FOURNITURE	BAGUETTE N°04MM/ BOITE DE 100PCS
8	FOURNITURE	BAGUETTE N°10MM/ BOITE DE 100PCS
9	FOURNITURE	BAGUETTE N°11MM/ BOITE DE 30PCS
10	FOURNITURE	BAGUETTE N°11MM/ BOITE DE 50PCS
11	FOURNITURE	BAGUETTE N°12MM
12	FOURNITURE	BAGUETTE N°15MM/ BOITE DE 50PCS
13	FOURNITURE	BAGUETTE N°16MM/ BOITE DE 50PCS
14	FOURNITURE	BLOC NOTE GM
15	FOURNITURE	BLOC NOTE SPIRAL A4
16	FOURNITURE	BLOC NOTE SPIRAL A5
17	FOURNITURE	BLOC NOTE SPIRAL A6
18	FOURNITURE	BOITE D'ARCHIVE
19	FOURNITURE	BOITE PEINTURE A EAU
20	FOURNITURE	BOITES DE CLASSEMENT
21	FOURNITURE	BROSSE POUR TABLEAU
22	FOURNITURE	CAISSE CONTENEUR
23	FOURNITURE	CALCULATRICE 12 CHIFFRES DM-1200V
24	FOURNITURE	CALCULATRICE GM
25	FOURNITURE	CARNET BON DE COMMANDE INTERNE
26	FOURNITURE	CARNET DE 25 BONS MULTI PRODUITS
27	FOURNITURE	CARTABLE
28	FOURNITURE	CARTONS DIMENSIONS 37.5X30X24.5 CM
29	FOURNITURE	CHEMISE A RABAT
30	FOURNITURE	CHEMISE DOSSIER A PLAT
31	FOURNITURE	CHEMISE RAM
32	FOURNITURE	CHEMISE SUSPENDU
33	FOURNITURE	CISEAUX
34	FOURNITURE	CLASSEUR
35	FOURNITURE	CLASSEUR 4 ANNEAU
36	FOURNITURE	CLASSEUR A LEVIER EN CARTON MARBRE
37	FOURNITURE	CLIPS 15 MM BOITE 12PCS
38	FOURNITURE	CLIPS 25MM BOITE DE 12FABS
39	FOURNITURE	CLIPS 41MM BOITE DE 12PCS
40	FOURNITURE	COLLE STICK

41	FOURNITURE	COLLIER ATLAS
42	FOURNITURE	CONTENEUR BOITE D'ARCHIVE MOYEN MODELE
43	FOURNITURE	CORBEILLE
44	FOURNITURE	CORRECTEUR EN FLACON FABS
45	FOURNITURE	CORRECTEUR STYLO
46	FOURNITURE	CRAYON
47	FOURNITURE	CRAYON COULEUR 6 PCS
48	FOURNITURE	CUTTER
49	FOURNITURE	EFFACEUR LIQUIDE
50	FOURNITURE	ELASTIQUE /PQT 100
51	FOURNITURE	ENCRE BLEU
52	FOURNITURE	ENCRE NOIR
53	FOURNITURE	ENCRE ROUGE
54	FOURNITURE	ENVELOPPE F15
55	FOURNITURE	ENVELOPPE F16
56	FOURNITURE	ENVELOPPE F24
57	FOURNITURE	ENVELOPPE F26
58	FOURNITURE	ENVELOPPE F15 AVEC IMPRESSION
59	FOURNITURE	ENVELOPPE Pochette MM
60	FOURNITURE	ENVELOPPES AIR BAG
61	FOURNITURE	ENVELOPPES FTX RADIO
62	FOURNITURE	FICHE BRISTOLE / RAM 100
63	FOURNITURE	FICHE CARTONNEE RAM
64	FOURNITURE	FILE DE BADGE AVEC SERIGRAPHIE
65	FOURNITURE	GOMME
66	FOURNITURE	INTERCALAIRE
67	FOURNITURE	LIVRE D'OR
68	FOURNITURE	MARQUEUR FLEURISSANT
69	FOURNITURE	MARQUEUR NON PERMANANT BLEU
70	FOURNITURE	MARQUEUR NON PERMANANT NOIR
71	FOURNITURE	MARQUEUR NON PERMANANT ROUGE
72	FOURNITURE	MARQUEUR PERMANANT BLEU
73	FOURNITURE	MARQUEUR PERMANANT NOIR
74	FOURNITURE	MARQUEUR PERMANANT ROUGE
75	FOURNITURE	OTE-GRAFES
76	FOURNITURE	PAILLASSON
77	FOURNITURE	PAPIER BLANC A3
78	FOURNITURE	PAPIER BLANC A4
79	FOURNITURE	PAPIER EN TETE
80	FOURNITURE	PAPIER TABLEAU
81	FOURNITURE	PARAPHEUR
82	FOURNITURE	PERFOREUSE 2 TROUS
83	FOURNITURE	PLEIN MAT 12" ;10PCS
84	FOURNITURE	POCHETTE DE COIN TRANSPARENT PQ12PCS

85	FOURNITURE	POCHETTE A RABAT A3 AVEC PELLICULAGE
86	FOURNITURE	POCHETTE PERFORER 11- A4 20 BRASSER
87	FOURNITURE	POCHETTE PINCEAUX M.M
88	FOURNITURE	POCHETTE SURLIGNEUR TOUCHLOVE
89	FOURNITURE	PORTE DOCUMENT A COUVERTURE RIGIDE60POCH
100	FOURNITURE	PORTE SCOTCH
101	FOURNITURE	PORTE STYLO
102	FOURNITURE	POST IT
103	FOURNITURE	REGISTRE 2 MAINS
104	FOURNITURE	REGISTRE 4 MAINS
105	FOURNITURE	REGISTRE COURRIER DEPART
106	FOURNITURE	REGISTRE COURRIER ARRIVEE
107	FOURNITURE	REGLE 30CM
108	FOURNITURE	SCOTCH PM
109	FOURNITURE	SCOTCH GM
110	FOURNITURE	SET DE BUREAU
111	FOURNITURE	SOUS CHEMISE
112	FOURNITURE	SPIRAL 25 MM / 50 PCS
123	FOURNITURE	SPIRAL 16 MM / 50 PCS
114	FOURNITURE	SPIRAL 6 MM / 100 PCS
115	FOURNITURE	STABILO BLEU
116	FOURNITURE	STABILO NOIR
117	FOURNITURE	STABILO ROUGE
118	FOURNITURE	STYLO BLEU
119	FOURNITURE	STYLO NOIR
120	FOURNITURE	STYLO ROUGE
121	FOURNITURE	TAILLE CRAYON
122	FOURNITURE	TAPIS DE SOURIS
123	FOURNITURE	COLLE
124	FOURNITURE	CHARRETON NOIR
125	FOURNITURE	TRAMBONNE 50MM
126	FOURNITURE	TRANSPARENT NEUTRE
127	FOURNITURE	TROMBONNE 31MM BOITE/50PCS
128	FOURNITURE	CONTENEUR DE BOITES D'ARCHIVE
129	FOURNITURE	CACHET ROND 4910
130	FOURNITURE	CACHET ROND 4912
131	FOURNITURE	CACHET ROND TRODAT 4642 P
132	FOURNITURE	COMPOSTEUR DATEUR TRODAT 5440

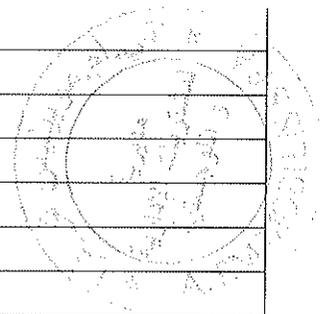


Annexe 02
Bordereau des prix

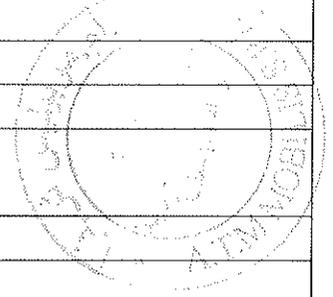


Désignation	Prix unitaire
AGRAFE 23/13	
AGRAFE 24/06	
AGRAFEUSE GM	
AGRAFEUSE PM	
ARDOISE EN BOIS	
BAC DE RECUPERATION IRC3320I	
BAGUETTE N°04MM/ BOITE DE 100PCS	
BAGUETTE N°10MM/ BOITE DE 100PCS	
BAGUETTE N°11MM/ BOITE DE 30PCS	
BAGUETTE N°11MM/ BOITE DE 50PCS	
BAGUETTE N°12MM	
BAGUETTE N°15MM/ BOITE DE 50PCS	
BAGUETTE N°16MM/ BOITE DE 50PCS	
BLOC NOTE GM	
BLOC NOTE SPIRAL A4	
BLOC NOTE SPIRAL A5	
BLOC NOTE SPIRAL A6	
BOITE D'ARCHIVE	
BOITE PEINTURE A EAU	
BOITES DE CLASSEMENT	
BROSSE POUR TABLEAU	
CAISSE CONTENEUR	
CALCULATRICE 12 CHIFFRES DM-1200V	
CALCULATRICE GM	
CARNET BON DE COMMANDE INTERNE	
CARNET DE 25 BONS MULTI PRODUITS	
CARTABLE	
CARTONS DIMENSIONS 37.5X30X24.5 CM	
CHEMISE A RABAT	
CHEMISE DOSSIER A PLAT	
CHEMISE RAM	
CHEMISE SUSPENDU	
CISEAUX	
CLASSEUR	
CLASSEUR 4 ANNEAU	
CLASSEUR A LEVIER EN CARTON MARBRE	
CLIPS 15 MM BOITE 12PCS	
CLIPS 25MM BOITE DE 12FABS	
CLIPS 41MM BOITE DE 12PCS	
COLLE STICK	

COLLIER ATLAS	
CONTENEUR BOITE D'ARCHIVE MOYEN MODELE	
CORBEILLE	
CORRECTEUR EN FLACON FABS	
CORRECTEUR STYLO	
CRAYON	
CRAYON COULEUR 6 PCS	
CUTTER	
EFFACEUR LIQUIDE	
ELASTIQUE /PQT 100	
ENCRE BLEU	
ENCRE NOIR	
ENCRE ROUGE	
ENVELOPPE F15	
ENVELOPPE F16	
ENVELOPPE F24	
ENVELOPPE F26	
ENVELOPPE F15 AVEC IMPRESSION	
ENVELOPPE Pochette MM	
ENVELOPPES AIR BAG	
ENVELOPPES FTX RADIO	
FICHE BRISTOLE / RAM 100	
FICHE CARTONNEE RAM	
FILE DE BADGE AVEC SERIGRAPHIE	
GOMME	
INTERCALAIRE	
LIVRE D'OR	
MARQUEUR FLEURISSANT	
MARQUEUR NON PERMANANT BLEU	
MARQUEUR NON PERMANANT NOIR	
MARQUEUR NON PERMANANT ROUGE	
MARQUEUR PERMANANT BLEU	
MARQUEUR PERMANANT NOIR	
MARQUEUR PERMANANT ROUGE	
OTE-GRAFES	
PAILLASSON	
PAPIER BLANC A3	
PAPIER BLANC A4	
PAPIER EN TETE	
PAPIER TABLEAU	
PARAPHEUR	
PERFOREUSE 2 TROUS	
PLEIN MAT 12" ;10PCS	
POCHETTE DE COIN TRANSPARENT PQ12PCS	



POCHETTE A RABAT A3 AVEC PELLICULAGE	
POCHETTE PERFORER 11- A4 20 BRASSER	
POCHETTE PINCEAUX M.M	
POCHETTE SURLIGNEUR TOUCHLOVE	
PORTE DOCUMENT A COUVERTURE	
RIGIDE60POCH	
PORTE SCOTCH	
PORTE STYLO	
POST IT	
REGISTRE 2 MAINS	
REGISTRE 4 MAINS	
REGISTRE COURRIER DEPART	
REGISTRE COURRIER ARRIVEE	
REGLE 30CM	
SCOTCH PM	
SCOTCH GM	
SET DE BUREAU	
SOUS CHEMISE	
SPIRAL 25 MM / 50 PCS	
SPIRAL 16 MM / 50 PCS	
SPIRAL 6 MM / 100 PCS	
STABILO BLEU	
STABILO NOIR	
STABILO ROUGE	
STYLO BLEU	
STYLO NOIR	
STYLO ROUGE	
TAILLE CRAYON	
TAPIS DE SOURIS	
COLLE	
CHARRETON NOIR	
TRAMBONNE 50MM	
TRANSPARENT NEUTRE	
TROMBONNE 31MM BOITE/50PCS	
CONTENEUR DE BOITES D'ARCHIVE	
CACHET ROND 4910	
CACHET ROND 4912	
CACHET ROND TRODAT 4642 P	
COMPOSTEUR DATEUR TRODAT 5440	





**ATM Mobilis
LA LETTRE DE SOUMISSION**



Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :, inscrit (e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) de :

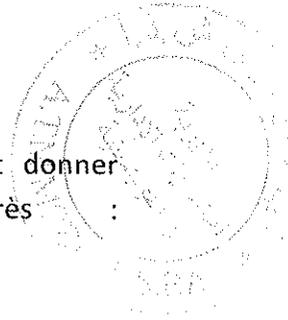
Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumet et m'engage envers ATM Mobilis

à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres).....



ATM Mobilis se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner
crédit au compte bancaire ou CCP n....., auprès :
.....

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le

soumissionnaire

(nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



ATM Mobilis

LA DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

.....



Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de :(indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

.....
.....

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale?.....

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....
.....

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

.....
.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....



La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ?

.....
.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

.....
.....

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

.....

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

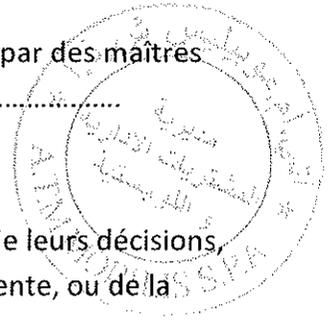
.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)



La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :



Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)

.....

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration:

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE PASSATION DES MARCHES



DISPOSITIONS GENERALES

Les dispositions du présent code sont prescrites afin de fixer les règles d'éthique en matière de déontologie de passation des marchés, devant être observées par les employés d'ATM Mobilis ainsi que les soumissionnaires, fournisseurs, prestataires, entrepreneurs et consultants, lors de la passation et de l'exécution de contrat, marchés et/ou avenants.

Le strict respect de ces règles constitue la condition sine qua non pour la passation, la conclusion et la poursuite de relations contractuelles saines et durables, basées sur l'intérêt mutuel des parties et des intervenants dans le processus de passation et d'exécution des marchés, et ce, conformément aux dispositions du Règlement Interne des Marchés d'ATM Mobilis.

Le non-respect des dispositions du présent code, outre l'annulation du processus de passation des marchés, la résiliation du marché et/ou contrat concerné, expose ses auteurs à leur exclusion de soumissionner pour les marchés d'ATM Mobilis, sans préjudice de poursuites pénales.

En vertu des présentes, ATM Mobilis considère que toute manœuvre ou acte frauduleux tendant à influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché d'ATM Mobilis constitue un motif d'exclusion de ses marchés.

En tout état de cause, le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire, est tenu de se conformer, rigoureusement, aux dispositions de la Loi 04-02 du 23/06/2004, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.

1. DE LA MORALITE DES SOUMISSIONNAIRES

Tout candidat ou soumissionnaire aux marchés d'ATM Mobilis s'engage à ne payer ou à autoriser la remise d'aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, à toute personne morale ou physique de droit public ou privé, en vue d'obtenir un marché auprès d'ATM Mobilis.

A ce titre ;

Il garantit se porter fort du respect des présentes par son personnel et/ou ses représentants ;

Il déclare et garantit qu'il n'a engagé aucune action, préalablement à la conclusion du contrat, marchés et/ou avenant, qui serait contraire aux engagements souscrits au titre du présent code.

Il ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt en relation avec le Marché considéré. Dans le cas où cette situation se présente, il doit tenir informé ATM Mobilis.

S'il est titulaire d'un Marché et a pris connaissance de certaines informations qui pourraient l'avantager, lors de la soumission à un autre Marché, le candidat ou soumissionnaire ne peut y participer, sauf s'il prouve que ces informations ne faussent pas le libre jeu de la concurrence.

Il garantit qu'il n'a engagé aucune entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires afin d'établir des prix simulés et non concurrentiels.

2. DES ACTIVITES DES CO-CONTRACTANTS

2.1 En application de ces règles, chaque fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire atteste tant pour son propre compte que pour le compte de ses employés, sous-traitants, qu'il n'a procédé, ni ne procédera pour l'obtention du contrat, marché et avenant, à aucune offre, paiement, promesse ou autorisation de paiement d'une rémunération quelle qu'elle soit, directement ou indirectement, au profit d'un employé ou dirigeant d'ATM Mobilis quel qu'en soit le rang ou toute personne ayant un lien avec celui-ci et susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêt.

2.2 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'interdit d'offrir ou d'accorder une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit et s'interdit de traiter directement ou indirectement avec toute personne ou entité, intermédiaire ou autre, sachant que les résultats pourraient profiter à un employé d'ATM Mobilis, de ses sociétés sœurs ou de sa maison mère.

2.3 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens pour empêcher que tout membre de son personnel, représentant ou mandataire ne s'engage dans une activité qui porterait préjudice aux intérêts d'ATM Mobilis ou toute entité faisant partie du Groupe Télécom Algérie. Il s'engage à signaler et à éviter tout conflit d'intérêt pouvant résulter de l'exécution d'un contrat, marché et/ou avenant pour lesquels ses services sont requis.

2.4 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'engage et garantit qu'aucune manœuvre apparente ou cachée, visant à dissimuler des informations, de nature à tromper ATM Mobilis n'a été initiée, avant, lors et après la signature du contrat, marchés et avenant.

Il s'interdit la destruction, la dissimulation et la falsification des documents commerciaux et comptables, en vue de fausser les conditions réelles des transactions commerciales.

A ce titre, il déclare et garantit, sous sa seule responsabilité, pour son propre compte, son personnel, ses sous-traitants et ses filiales s'il y a lieu, qu'il n'a connaissance d'aucune manœuvre de ce type.

2.5 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire déclare et garantit que les biens et/ou les services proposés à ATM Mobilis ne souffrent d'aucun vice volontairement dissimulé, par ses employés, sous-traitants et filiales, que les offres de prix ne résultent pas de manœuvres frauduleuses mais d'une démarche qui les rapprochent des prix pratiqués dans le marché et d'une pratique commerciale saine et loyale.

2.6 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'interdit et s'engage à n'entreprendre aucune action ni aucun acte de nature ou de manière à constituer une diffamation à l'encontre d'ATM Mobilis ou à porter atteinte à son image de marque.

2.7 La défaillance avérée dans l'exécution d'un contrat ou marché, outre la résiliation de celui-ci, aux torts exclusifs du co-contractant peut exposer ses auteurs à leur exclusion de soumissionner pour les marchés d'ATM Mobilis, indépendamment de l'application des clauses contractuelles prévues à cet effet.

3. DECLARATION DE PROBITE

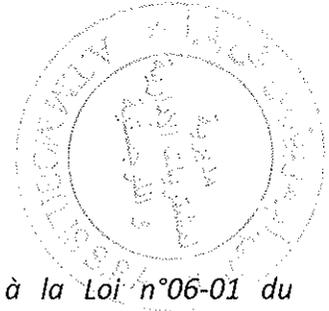
Chaque soumissionnaire ou cocontractant aux marchés d'ATM Mobilis, quel que soit leur mode de passation, leur nature, leur complexité, leur montant ou leur envergure, doit signer la déclaration de probité, conformément au modèle joint.

4. DISPOSITIONS FINALES

Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire atteste avoir pris connaissance des dispositions du présent code et déclare expressément accepter les décisions prononcées par ATM Mobilis, consécutivement à toute violation de ces règles.

Lu et Accepté

Raison Sociale du Soumissionnaire



MODELE DE DECLARATION DE PROBITE

La présente déclaration de probité est souscrite conformément à la Loi n°06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence saine et loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur le fichier central des opérateurs exclus des marchés d'ATM Mobilis, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'Ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le



Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



FICHE DE REFERENCES BANCAIRES

DENOMINATION DE LA SOCIETE OU RAISON SOCIALE : ADRESSE : PAYS TEL : TELEFAX : E-MAIL :	Consultation n°/...../..... pour : « »
--	---

Nom de la Banque	
Agence :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	

Alger le :